



COMMUNE DE HUNAWIHR

Enquête publique relative au projet Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté du 20 août 2024, le Maire de Hunawihr a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de PLU de la commune destiné à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la réglementation d'urbanisme relative à l'utilisation des sols.

A cet effet, M. Jean-François Durand, Directeur technique des collectivités retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

M. Michel Lafond, Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêts retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 35 jours consécutifs à la mairie de Hunawihr du jeudi 12 septembre 2024 au mercredi 16 octobre 2024 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra dans la salle associative du presbytère protestant 31 Grand'rue 68150 Hunawihr :

- le jeudi 12 septembre 2024 de 9h à 12h,
- le mercredi 18 septembre 2024 de 14h à 17h,
- le samedi 28 septembre 2024 de 9h à 12h,
- le lundi 7 octobre 2024 de 14h à 17h,
- le mercredi 16 octobre 2024 de 9h à 12h

Le maître d'ouvrage du projet de modification du PLU est la commune de Hunawihr. Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture : (lundi de 16h30 à 18h30 ; mardi de 10h30 à 12h30 et de 16h30 à 17h30 ; mercredi fermé ; jeudi de 16h30 à 17h30 ; vendredi de 10h30 à 11h30 et de 16h à 17h).

Les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Mairie de Hunawihr, 1 rue de la Mairie 68150 Hunawihr, ou encore être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : mairiehunawihr@wanadoo.fr

L'évaluation environnementale du projet de PLU est comprise dans le rapport de présentation (document « 1.1.d Evaluation environnementale ») du projet de PLU arrêté conformément aux articles L.104-4 et R. 151-3 du code de l'urbanisme.

Le dossier d'enquête publique se compose :

- du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), avec évaluation environnementale, arrêté par délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2024 comprenant : le rapport de présentation ; diagnostic territorial (1.1.a), analyse du potentiel de densification et consommation foncière 2013-2023 (1.1.b), rapport justificatif (1.1.c) ; le rapport d'évaluation environnementale (1.1.d) ; le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) : document écrit (2.2.a), éléments graphiques (2.2.b) ; les règlements écrit (3.), et graphique (3.3.a, b et c) ; les OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) (4.) ; la liste des annexes (5.) ;

- des avis et observations émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) et organismes associés lors de la consultation sur le projet de PLU arrêté ;

- de l'avis de l'autorité environnementale (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU ;
- de l'avis de Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Un accès au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Hunawihr, lieu de l'enquête publique aux mêmes dates et horaires que le dossier papier. À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet au Maire son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur le site <http://www.hunawihr.fr/>

425063000

TTA 31 - V1

Dissolutions



S.C.P. PIERRE-YVES THUET ET CAPUCINE HERZOG

Notaires associés
3 Porte du Miroir - 68100 MULHOUSE
Tél. 03.89.36.51.36.
thuet.herzog@68020.notaires.fr
Successeurs de Maîtres GOETSCHY, BISCHOFF, JAEGER et WALTMANN

AVIS DE DISSOLUTION SCI ZINDERSTEIN

Société civile immobilière au capital de 100,00 €. ayant son siège social à UFFHOLTZ (68700) 21 rue de Wattwiller
RCS MULHOUSE n°848 087 771

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 août 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée à compter du même jour de la société SCI ZINDERSTEIN et la nomination de M. Nicolas ZINDERSTEIN demeurant à GUEBWiller (68500), 1 route de Soultz, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Les pièces relatives à cette dissolution seront déposées au greffe du tribunal de MULHOUSE.

Pour insertion, Le notaire.

427007800

L'ALSACE

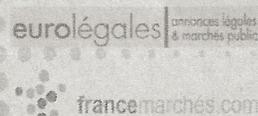
Annonces Légales & Judiciaires

> 2 sites de référence en matières d'annonces :

eurolegales.com
et francemarches.com



POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ NOTRE SERVICE ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES :
Journal L'ALSACE
Tél. 0 809 100 167
legalesADN@ebraservices.fr



L'Alsace 13/10/2024

Exempté d'impôt pour les deux premiers
15 jours avant l'enquête
8 jours après l'enquête

